

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **13 décembre 2018** à l'heure et au lieu ordinaire des
séances du conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Jonathan Gill
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Madame Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière,
assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 10 décembre 2018 et avis
personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis
d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau et résolu de déclarer cette séance
ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les

conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - SUJET À DISCUTER

2018-12
173

03.01 - Entente avec le Club de Motoneiges l'Escale St-Pamphile

CONSIDÉRANT QUE nous connaissons présentement un problème majeure suite à une perte de droit de passage de dernière minute pour le sentier 55;

CONSIDÉRANT QUE le sentier 55 relie le territoire de la Beauce vers l'est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de la motoneige est un apport économique majeur pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est également importante au niveau du développement touristique;

CONSIDÉRANT QU'IL a déjà une perte économique importante pour nos commerces tels que restaurants, postes à essence, garages de mécaniques, dépanneurs ainsi que les services d'hébergement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu de conclure l'entente suivante avec le Club Motoneige l'Escale St-Pamphile inc. :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert donne l'autorisation de circuler sur la Route du Sault pour environ 2,5 km vers le Pont Couvert pour ensuite utiliser le 4e Rang Est sur toute sa longueur;

QUE ce droit de circuler est valide pour la saison 2018-2019 ou temporairement jusqu'à l'obtention de l'autorisation du Ministère de l'Énergie et Ressources Naturelles d'utiliser les terres publiques;

QUE l'autorisation est conditionnelle à ce que le Club Motoneige l'Escale de St-Pamphile entretienne le sentier qui mène au Restaurant Ô Sommet des Délices de Saint-Adalbert et ce, à partir du chemin de contournement prévu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

04 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Fermeture à 19h45

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec.

